

1
(N° 251.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1838.

Rapport fait par M. Du Bus aîné, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande de JACQUES-VICTOR FRISON.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS ,

Le sieur Jacques-Victor Frison, demeurant à Leuze, demande la naturalisation ordinaire.

Il se dit né à Fays-Billot, département de la Haute-Marne (France), le 2 septembre 1794.

Il résulte des renseignements obtenus qu'il habite la ville de Leuze depuis l'année 1811, époque à laquelle il y arriva en qualité de commis dans l'administration des droits réunis; qu'il y épousa une femme belge, dont il a cinq enfants; qu'il s'y livra au commerce de vins et dissipa la fortune de son épouse; qu'il est à présent, en partie, à la charge de la famille de celle-ci, et que sa naturalisation le rendrait apte à obtenir des fonctions publiques.

La plupart des fonctionnaires consultés ne pensent pas qu'il ait des titres bien positifs pour obtenir la faveur qu'il sollicite.

Le vice-président, rapporteur,

DU BUS aîné.